

Arrondissement de  
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mai, à 19 heures,  
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé  
au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-deux, en  
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale  
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par  
madame le maire de ladite commune, le 26 avril 2023.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22  
Votants : 29

Date de l'affichage de la  
convocation :

26 avril 2023

Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie de la liste  
des délibérations :

3 mai 2023

**OBJET** : Modification des  
horaires scolaires.

230502-10

Présents : Mmes LESCURAT..JOUANNIN..PIRES..Mr  
DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..  
Mmes BRUNET..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..  
Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes DUCEAU..MATHIAUD..  
Mrs RICHOUX..DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..  
AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr DE SOUSA à Mr  
LIMOGES, Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mr MALBET à Mme  
LESCURAT, Mme DELERIS à Mr HAMELIN, Mme  
FAUCHARD à Mme BERGERON, Mme COULANGEON à  
Mme BERRUER, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO.



Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2023 est approuvé  
(date de publication : 3 mai 2023).



Engagée depuis plusieurs années dans une volonté  
d'amélioration de la qualité des temps périscolaires qu'elle met  
en œuvre, la ville de Domé rat attache une attention particulière  
à la pause méridienne et a obtenu sa reconnaissance comme  
temps périscolaire en tant que tel, au même titre que ses  
centres de loisirs des mercredis.

La pause méridienne constitue en effet un temps particulier  
dans la journée de l'enfant, marquée à Domé rat par une  
fréquentation importante (environ 516 convives  
quotidiennement pour 680 élèves inscrits dans les 6 écoles de  
la ville, soit 76 % de fréquentation).

En hausse régulière, le nombre de convives dans les  
restaurants scolaires pose de façon récurrente la question de  
l'organisation des repas (1 ou deux services) et des temps qui  
les précèdent ou les suivent (temps calmes, temps de jeux,  
sieste pour les petits, etc.) et il a été régulièrement constaté  
qu'une pause d'1,5 heure était insuffisante pour déployer  
l'ensemble de ces activités de façon satisfaisante.

Considérant ces éléments, la ville de Domérat et afin de tenir compte des derniers échanges intervenus avec les représentants de parents d'élèves, il est proposé au conseil municipal la modification suivante des horaires scolaires :

Ecoles	Horaires matin	Horaires après-midi
Françoise-Dolto	8h25 11h25	13h25 16h25
Marcel-Pagnol Alain-Fournier Denis-Diderot Paul-Langevin Victor-Hugo	8h35 11h35	13h35 16h35

Cette proposition permet :

- De mettre en place une pause méridienne effective de deux heures,
- De conserver un décalage de 10 mn entre les écoles du centre-bourg,
- De réduire au minimum la différence entre l'heure actuelle de début d'école et l'heure proposée,
- De conserver des horaires identiques sur le plus grand nombre possible d'écoles de la ville.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la modification des horaires scolaires des écoles de la ville tels que précisés ci-dessus,
- De solliciter de Mme la directrice académique des services de l'éducation nationale cette modification pour la rentrée scolaire 2023/2024,
- D'autoriser Mme le maire à signer toutes pièces relatives à cette question.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**FAIT** siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées.

Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au  
registre,

Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 3 mai 2023